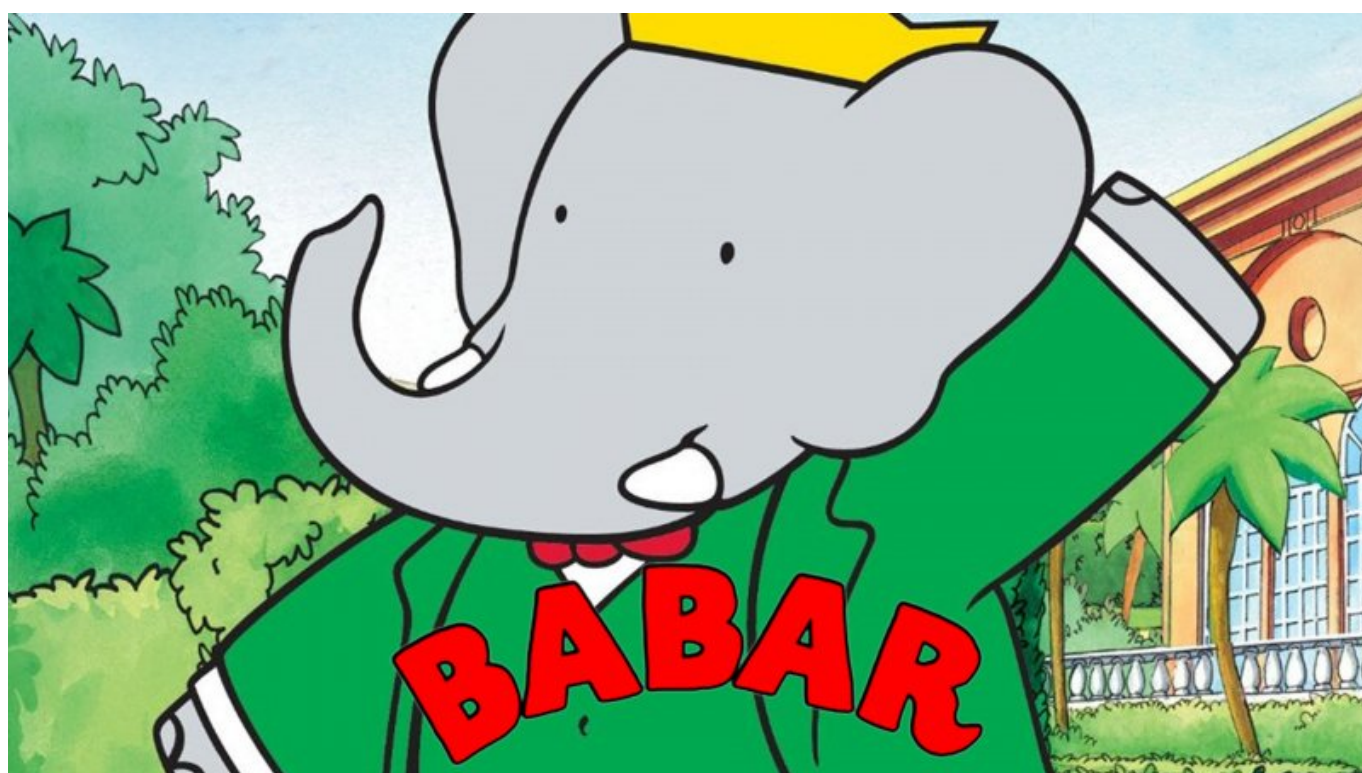
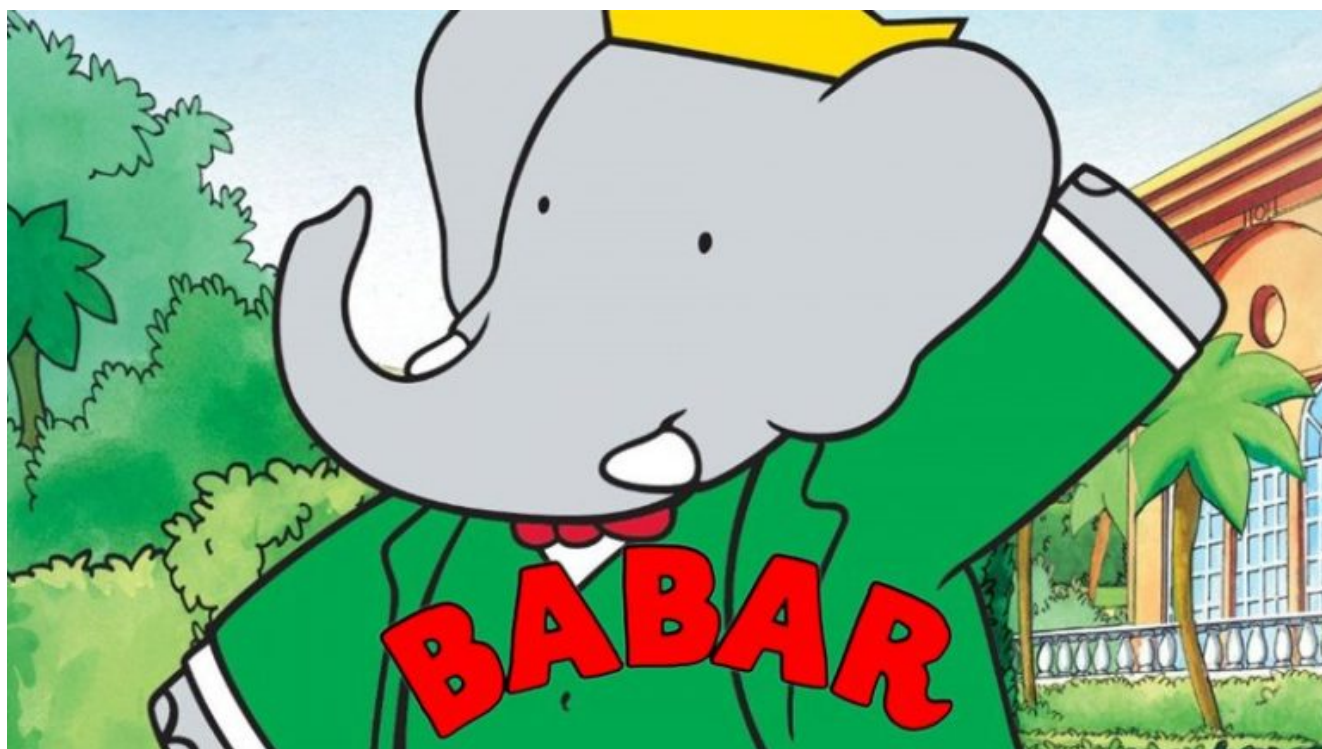


# Signer Babar ou Cendrillon pour faire capoter l'élection d'un LREM ou d'un NUPES ?

écrit par Maxime | 4 décembre 2022



L'élection de plusieurs députés vient d'être annulée par le Conseil constitutionnel.

[https://www.liberation.fr/politique/le-conseil-constitutionnel-annule-lelection-de-trois-deputes-20221202\\_5NTTQXH6ARHTJIC2EVI4B4AILU/](https://www.liberation.fr/politique/le-conseil-constitutionnel-annule-lelection-de-trois-deputes-20221202_5NTTQXH6ARHTJIC2EVI4B4AILU/)

Thomas Mesnier, qui a failli devenir ministre de la Santé, perd son siège à la suite du recours de son concurrent NUPES, qu'il avait dépassé de 24 voix...

<https://www.charentelibre.fr/politique/thomas-mesnier/legislatives-en-charente-l-election-de-thomas-mesnier-est-annulee-13219662.php>

Le Conseil constitutionnel annule l'élection à cause d'une poignée de signatures irrégulières... et les électeurs sont à nouveau invités à choisir entre Blanc bonnet et Bonnet blanc, ou mieux encore la peste et le choléra...

L'irrégularité des signatures tient, pour dix-huit votes, "à des différences de signature significatives".

**Donc je retiens que si, électeur de Marine ou de Zemmour, je participe à cette mascarade en allant signer Babar ou Cendrillon, je peux à nouveau faire capoter l'élection dans une circonscription ou la bien-pensance de droite le dispute à la bien-pensance de gauche... Hourra!**

*"Huit votes ont donné lieu à des émargements entre les cases réservées respectivement au premier et au second tours, sans qu'aucune marque ni indication sur ces listes ou sur les procès-verbaux ne permette de déterminer à quel tour ces émargements se sont rapportés (...) par suite, ces huit suffrages doivent également être regardés comme irrégulièrement exprimés".*

Là encore, il suffirait que je signe en dehors de la case

pendant qu'un des tenanciers du bar à élection montre un signe d'inattention pour que le perdant puisse jouer aux revanchards.

Curieuse démocratie, où, à cause d'une poignée de crétins, des milliers d'électeurs vont devoir à nouveau se déplacer pour voter.

Cela peut être drôlement rigolo cette histoire. De passage à Angoulême, j'ai assisté cet après-midi au démontage en direct de l'enseigne de la permanence parlementaire de Thomas Mesnier par ses militants. J'étais hilare !

Alors je serais bien tenté de remettre ça dans quelques mois, et d'aller signer distinctement "*Babar*".

**A-t-on jamais vu assesseur reprocher à l'électeur d'avoir mal signé ?**

Le Conseil constitutionnel est encore à côté de la plaque, mais c'est une autre histoire...

On peut bien s'amuser à ce petit jeu-là, voir le prochain élu devoir démonter à son tour l'enseigne de sa permanence parlementaire et libérer les lieux... et ainsi *ab libitum* !